

Statut de l'alerte
Bulletin n°

Terminée
DSI_2022_018_MTR_SO2

Observations :

Dans le secteur de Montravel, une augmentation des concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle est actuellement mesurée.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure - [µg/m³]) a été dépassé à 11h00 avec une valeur de 380.4 µg/m³.

Le dépassement s'est terminé à 12h00, avec une valeur de 138.9 µg/m³.

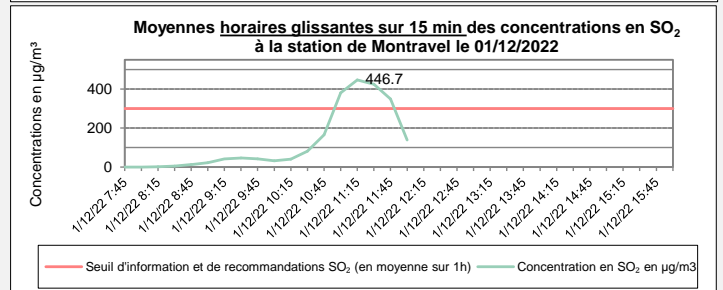
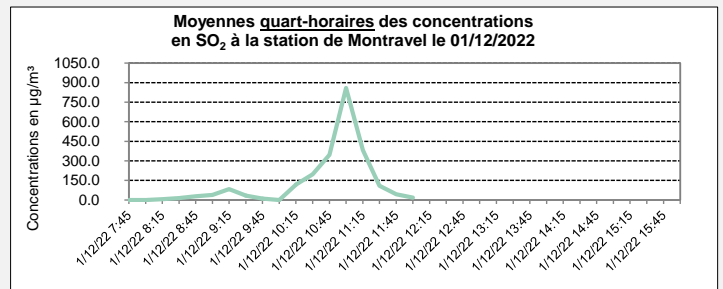
Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles à moyens de secteurs ouest, avec des rafales entre 9 et 14 kt sont observés depuis 9h00, avec un passage oues-sud-ouest entre 11h00 et 12h00.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique B de Doniambo était alimentée en fioul BTS à 10h32, puis en fioul TBTS à partir de 11h50. La centrale thermique accostée (CAT) fonctionnait avec du fioul TBTS.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	380.4 µg/m ³ (moyenne de 10h00 à 11h00)
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	138.9 µg/m ³ (moyenne de 11h00 à 12h00)
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	446.7 µg/m ³ (moyenne de 10h15 à 11h15)
Moyenne journalière	/



Le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives. Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure